

---

# FEUILLE D'AUTOMNE VILLETTOISE 2011

---

QUELQUES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA COMMUNE

---

## FESTIVITÉS HIVERNALES

---

**Eh oui, voici l'hiver qui se profile à l'horizon, avec ses conditions extérieures parfois rigoureuses, que nous compensons par de chaleureuses activités intérieures...**

En vue, pour les plus jeunes, le spectacle de Noël du 11 décembre à 15 heures à la salle des fêtes, suivi vers 17 h- 17h30 par le passage du Père-Noël et ses cadeaux.

Et puis, pour les plus âgés, la rencontre autour d'un repas toujours convivial prévu le 3 décembre, ou bien le colis à déguster tranquillement à la maison, à venir chercher auprès du Père Noël le 11 décembre (avec livraison à domicile pour les plus proches), ou en mairie ultérieurement.

Enfin, pour les plus ou moins jeunes et les plus ou moins âgés, nous pouvons leur conseiller :

- de se rappeler avec émotion le temps où ils croyaient au Père Noël,
- d'attendre avec impatience d'avoir l'âge d'entrer dans le club du Repas des Anciens, qui reste fixé à 65 ans malgré la crise
- de préparer avec optimisme les fêtes de fin d'année, en se disant que finalement, les jours vont bientôt se mettre à rallonger...

Signalons que la mairie sera fermée à l'occasion des fêtes du 26 au 30 décembre 2011.

Vous serez probablement sollicités par les sapeurs-pompiers de Sep-teuil et les salariés de la SOTREMA (ramassage des poubelles) pour les traditionnelles ventes de calendrier; la SOTREMA nous informe que seuls 3 salariés sont habilités à faire cette vente sur Villette, à savoir Rabah BARBACH, Jah ALIOU et Jean-Luc HERVE, et qu'ils seront munis d'une carte SOTREMA à leur nom.

## RAPPEL ÉLECTIONS

N'oubliez pas de vérifier si besoin votre inscription sur les listes électorales avant fin décembre pour pouvoir participer aux scrutins de 2012 : Les élections présidentielles le 22 avril et le 6 mai 2012, les élections législatives les 10 et 17 juin 2012, pour élire les députés.

## SALLE DES FÊTES

En raison des débordements parfois constatés lors de l'utilisation de la salle des fêtes (bruit excessif dans la salle et ses abords, abandon des déchets sur la voie publique...), le conseil municipal a décidé de restreindre l'accès de la location de la salle aux seuls habitants de Villette, qui, espérons-le, auront à cœur d'utiliser cette salle de façon correcte pour le bien de tous.

## PLU

La mise en place du PLU suit son petit bonhomme de chemin : Jusqu'à la fin de l'année se déroule la phase de choix du Bureau d'études qui aura en charge la réalisation. Une fois ce choix effectué parmi les entreprises candidates, la phase de Diagnostic de l'état de la commune pourra commencer.



## MÉMENTO

**Ordures ménagères** : tous les mercredis.

**Emballages recyclables** : tous les vendredis des semaines impaires (25 novembre, 9 et 23 décembre 2011, 6 et 20 janvier 2012).

**Déchets verts** : Mardi jusqu'au 29 novembre. Reprise le 27 mars jusqu'au 27 novembre 2012. Attention ! Le passage du 1<sup>er</sup> mai est avancé au lundi 30 avril 2012.

**Encombrants** : reste le 19 décembre (lundi) 2011, puis les lundis 19 mars, 18 juin, 17 septembre et 17 décembre 2012.

**Compostière de Flacourt** (avec ticket) :

Apport de déchets verts : lundi à vendredi de 14:00 à 17:00, les samedis, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre, de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00.

**Déchetterie de Longnes** (avec ticket)

Apport de déchets toxiques : les samedis 14 avril et 8 septembre de 9:00 à 12:00.

Apport de gravats : 1<sup>er</sup> samedi du mois.

## BAC COMPLÉMENTAIRE

Si vous avez besoin de bacs complémentaires, de changement de taille de bac pour certains de vos déchets, pensez à passer commande en mairie avant fin décembre, pour une livraison à partir de mars-avril.

# BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX, UNE HABITUDE À PERDRE !

**Nous rappelons que le brûlage des déchets végétaux dans les jardins des particuliers est totalement interdit !**

Les tontes de pelouses, les tailles de haies, les feuilles, ne doivent plus partir en fumée.

Ces déchets doivent être évacués dans les bacs « Déchets Verts », mais cette possibilité s'arrête le 29 novembre et ne reprendra qu'en mars. En attendant, ils peuvent être apportés directement à la compostière de Flacourt (n'oubliez pas de venir prendre un ticket en mairie pour avoir accès à la compostière), ou, le cas échéant, emportés par l'entreprise d'espaces verts qui gère votre jardin.

Le compostage des déchets humides (tontes, herbes) permettra de fertiliser votre terrain pour le printemps; le broyage des branchages fera un « mulch » de quelques centimètres sur le sol et offrira une bonne protection des racines des arbustes contre le froid et fera obstacle au développement des mauvaises herbes.

Voilà des solutions pour valoriser ces déchets verts et stocker du carbone organique; inutile en effet de rajouter du gaz carbonique dans l'atmosphère et d'augmenter ainsi l'effet de serre pour un **brûlage** en pure perte **aussi nuisible pour notre environnement que désagréable pour notre voisinage.**



---

## TAGS À TOUS LES ÉTAGES

Concernant l'abribus de la rue de Paris, un blason de Villette va y être dessiné après passage d'un coup de peinture pour rendre le fond uni. Dans le cas du local téléphonique place Lacoudre, le propriétaire France Télécom n'envi-sage aucun frais de peinture prochainement, aussi la municipalité va, avec son accord, couvrir les murs de végétation grimpante, type vigne vierge, lierre, etc.

---

## STOP

De nouveaux panneaux « STOP », et leur bande blanche associée, ont fait, ou vont faire, leur apparition dans les rues de notre commune en remplacement de panneaux de « Cédez le passage », et de leur bande pointillée associée...

D'abord, au débouché de la rue du Moulin sur la route départementale: la pente, le manque de visibilité côté droit et la vitesse de circulation sur la départementale rendent utile un arrêt marqué afin de bien contrôler la situation.

Ensuite, sur la rue de Paris, à l'intersection avec la rue des Terriers, en montant: ceci permet de mieux sécuriser la sortie de la rue des Terriers, désormais protégée par un « STOP » de chaque côté; cela va également contribuer au ralentissement de la circulation rue de Paris, en complément d'aménagements dont il est question par ailleurs. (voir article à ce sujet).

Nous espérons que chacun accordera le plus grand respect à ces nouveaux venus malgré leur jeune âge...

---

## CIRCULATION DANS LA RUE DE PARIS

La régulation de la circulation dans la rue de Paris est toujours à l'ordre du jour: Après information, il apparaît que la mise de place de « coussins » en double pour les 2 sens de circulation n'est pas possible compte tenu de la faible largeur de la voie; un seul coussin placé au milieu reste envisageable, mais ne permet plus le croisement des véhicules à son niveau.

Dans cette situation, des systèmes de chicanes sont également possibles, assortis éventuellement de gros bacs à fleurs.

On recherche le meilleur rapport ralentissement/prix, et des solutions pour limiter les phénomènes de « ré-accélération » entre 2 ralentisseurs.

Toute suggestion ou idée à ce sujet sera la bienvenue dans ce débat.

---

## TRAVAUX SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE

Lors des travaux sur la Départementale de cet été, des bordures de protection des piétons ont été réalisées pour le passage du pont sur la Vaucouleurs, et un emplacement a été réservé pour la réalisation d'un passage piétonnier au niveau de la rue du Calvaire.

Cette partie de la route de Houdan située entre les virages de la rue des Limons et de Leuze est désormais incluse dans les limites de l'agglomération, ce qui a permis ces améliorations.

L'installation de lampadaires va être la prochaine étape de la sécurisation des déplacements piétonniers à ce niveau.



---

## TRAVAUX DE L'ÉGLISE

---

La première tranche des travaux de l'église est terminée, comprenant la pose de gouttières pour évacuer l'eau du toit et éviter l'excès d'humidité au pied des murs, la réalisation d'un accès pour handicapés, avec place de stationnement, rampe d'accès et porte latérale, la pose de grillages sur les ouvertures et le bouchage de tous les passages pour empêcher l'entrée des pigeons.

Il conviendra de déplacer le nichoir à chouette en face d'une ouverture restant dans le mur, car son accès est actuellement inaccessible à cause du nouveau grillage.

La situation extérieure étant assainie, nous allons passer à la deuxième tranche qui concerne la rénovation de l'intérieur.

### **LA FEUILLE D'AUTOMNE**

Novembre 2011

Directeur de la publication : Pierre Jean

Rédaction : Roland Trouseau

Maquette et mise en page : Mairie de Villette

Distribution : Mairie de Villette.

Imprimé par les soins de la mairie.